

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

**DE\_2026\_031**

**Désignation de deux représentants à l'association du bassin versant Tarn-Aveyron**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

|                                    |               |                |
|------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Délégués du comité syndical</b> |               |                |
| En exercice : 29                   | Présents : 28 | Pouvoirs : 0   |
| <b>Résultat du vote</b>            |               |                |
| Pour : 24                          | Contre : 0    | Abstention : 0 |

Vu la délibération DE\_2020\_007 du 10 mars 2020 relative à l'adhésion du syndicat mixte du Tarn-amont à l'association Tarn-Aveyron,

Considérant que le syndicat mixte du Tarn-amont est un membre fondateur de cette association,

Considérant le renouvellement du comité syndical, il convient de procéder à la désignation de deux représentants, le Président étant membre de droit et un membre désigné au sein du conseil syndical,

Le Président précise que l'objectif de cette association est de regrouper l'ensemble des structures ayant un intérêt à la mise en œuvre d'une gestion solidaire et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du périmètre hydrographique du bassin Tarn-Aveyron afin de :

- représenter les intérêts du bassin Tarn-Aveyron à cette échelle, et plus largement (Adour-Garonne, Occitanie, ...),
- favoriser une mutualisation des besoins, avec la création de deux services support à savoir le Système d'Information Géographique (SIG) avec l'accès à une base de données « eau » commune, et une mission conseil et appui « eau urbanisme »,
- organiser des échanges inter-syndicats dont un rassemblement annuel de l'ensemble des équipes techniques.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026  
Date de reception de l'AR: 26/05/2026  
048-200080547-DE\_2026\_031-DE  
A G E D I

Il précise que les 10 Syndicats de bassins versants / Établissement Public d'Aménagement et Gestion des Eaux (EPAGE) exerçant la compétence GEMAPI au niveau du périmètre hydrographique Tarn-Aveyron adhèrent à l'association (EPAGE Agout, EPAGE Aveyron amont, EPAGE Aveyron Aval, EPAGE Cérou-Vère, EPAGE Viaur, EPAGE Tarn-Aval, Syndicat mixte du Lemboulas, Syndicat mixte Tarn-amont, Syndicat mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance, Syndicat mixte Tescou Tescounet).

Il précise qu'un travail important à cette échelle est en cours, en vue de la création d'un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Tarn-Aveyron entre les cinq principaux départements concernés (Aveyron, Haute-Garonne, Lozère, Tarn, Tarn-et-Garonne) et les dix Syndicats gemapiens. La gestion quantitative et des soutiens d'étiage des cours d'eau réalimentés par les barrages existants est l'un des sujets majeurs pour le futur EPTB.

Le Président étant nommé de droit pour représenter le syndicat au sein de l'association, il propose la désignation du deuxième représentant, soit David HERRARD.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Approuve** la désignation du Président, Thierry SOLIER et de David HERRARD pour représenter le syndicat au sein de l'association Tarn-Aveyron,

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 26/05/2026  
et publié ou notifié  
le 04/06/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026  
Date de reception de l'AR: 26/05/2026  
048-200080547-DE\_2026\_031-DE  
A G E D I